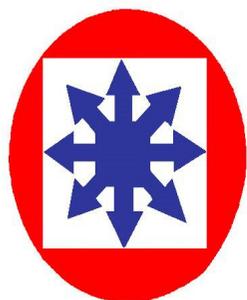


PROMO EN COURS

- *Mise en sécurité de votre tableau électrique * (2)
à partir de 298 euros H.T.*
- *Réfection d'un appartement * (3)
à partir de 1500 euros H.T.*
- *Devis gratuit sur des travaux d'électricité*
- *Prise en charge rapide des dépannages*
- *Dossier technique * (4)*
- *Installation du Parafoudre * (5) * (6)*
- *Partenaire les artisans confiance * (7)*

Appelez le

06 64 80 92 17 ou 04 37 22 01 15



M. ABDELLI
189 rue du Corlevet
69290 CRAPONNE
N° Siret 42171818000027

<http://travaux.elec.urgents.online.fr>
Mail : travaux.elec.urgents@online.fr

Assurance civile & décennale APRIL-partenaires
17304 ROCHEFORT CEDEX

TRAVAUX ELECTRIQUES URGENTS

Plus de 25 années d'expérience
à votre service

Particuliers ou Professionnels

Mise en conformité – Rénovation – Neuf

Villa – Appartement – Bureau

Téléphonie – Vidéo portier – Domotique

Solution chauffage



**T.V.A. Offerte sur tous les travaux d'électricité * (1)
+ Pour toute installation d'un parafoudre * (6)
du 05 juin au 31 juillet 2014 inclus**

Offre non cumulable réservée aux particuliers

REGION LYON & BANLIEUE

* (1) Sous réserve du règlement de la facture à sa présentation, non valable pour les dépannages.

* (2) Pose d'un inter différentiel 40A 30 mA **Type A** (Tous les circuits de l'installation doivent être protégés par un dispositif différentiel résiduel (DDR) 30 mA (771.531.2.3.2) réalisés en fonction de votre disjoncteur de branchement général)

* (3) Réfection électrique d'un type T1 maximum 18m² « tableau » équipé de disjoncteurs, douille en bout de fil, sans chauffage électrique (travaux sous doublage « placostil ») appareillage encastré série « Odace SCHNEIDER ».

* (4) Dossier technique 180,00€ HT (mesure de la terre par piquet (*a); mesure de la terre par impédance; test des différentiels 30 mA; mesure au mégohmmètre pour le contrôle des circuits généraux; schéma filaire.) *a: villa ou maison individuelle.

* (5) Installation d'un Parafoudre PF Clic (fournis posé + bretelle connexion « terre » - à partir de 484,26€ HT)

* (6) Pour 1€ de plus. L'assurance 30 jours valable pour une intervention « Réinstallation d'un nouveau Parafoudre PF Clic » (fournis posé)

* (7) Groupe d'artisans, excellents professionnels dans leur activité, site internet : <http://lesartisansconfiance.online.fr>

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIELLE 30MA

Pour votre mise en sécurité.

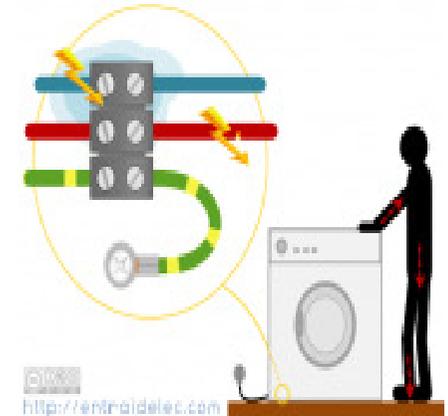
L'**interrupteur Différentiel (ID)** est un dispositif de protection qui, associé au réseau de terre d'une installation, protégera ses usagers de chocs électriques par **défaut d'isolement**.

Un défaut d'isolement se caractérise par la mise sous tension accidentelle de parties métalliques d'un appareil électrique.

L'exemple le plus couramment repris est celui d'un lave-linge au sein duquel un conducteur entrerait en contact avec une masse métallique (moteur, carcasse de l'appareil, etc.).

Le réseau de terre, allant de la prise de terre de l'installation jusqu'aux appareils, à pour rôle d'évacuer de telles fuites de courant lorsqu'elles se présentent, et celui de l'**interrupteur différentiel** est de les détecter et d'interrompre d'alimentation électrique des appareils en défaut.

Défaut d'isolement : choc électrique par contact indirect



Ce qui protège les personnes d'un risque électrique

PARAFoudre

Le parafoudre est installé en amont du réseau électrique, dans le tableau de répartition principal. Son rôle est de surveiller en permanence la qualité du courant électrique et de réagir en cas de surtension. S'il y a trop de courant, il le dévie en direction de la « terre ». Le reste de l'installation, en aval, est ainsi protégé.

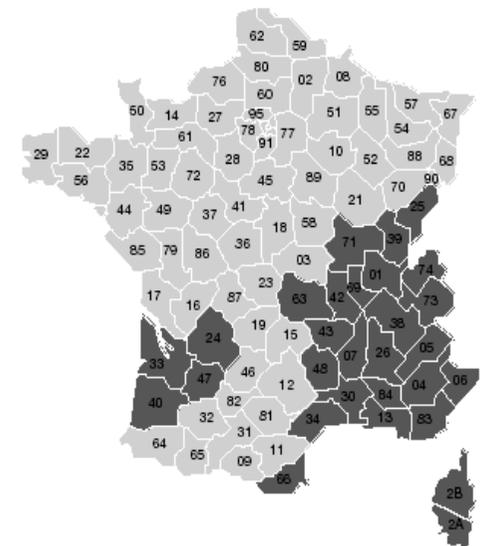
Il faut bien comprendre qu'**un parafoudre fonctionne en permanence**. Il ne se déclenche pas comme peut le faire un disjoncteur. En revanche, si la surtension est trop importante, il est « HS », **il convient alors de le remplacer**.

Notons que le parafoudre est obligatoire uniquement dans certaines régions.

Il n'est obligatoire que dans les départements où le niveau kéraunique dépasse 25 (c'est-à-dire, où l'on entend le tonnerre au moins 25 jours par an). On doit alors installer un parafoudre directement après le disjoncteur de branchement EDF, et le raccorder à la terre.

Vous trouverez la liste des départements concernés à la rubrique "NF C15-100".

De plus, pour les appareils sensibles (informatique par exemple), il est recommandé d'utiliser un bloc de prises protégées contre les surtensions, quelque soit le département.



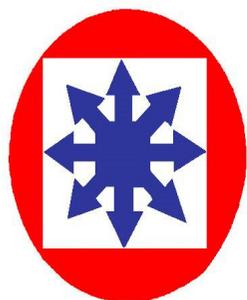
$Nk \leq 25$ (AQ1)
 $Nk > 25$ (AQ2)

**PROMO
EN
COURS**

- *Installation d'un détecteur de fumée* (2)*
- *Partenaire les artisans confiance * (3)*

*Retrouvez toutes nos « PROMO » sur le site internet
<http://lesartisansconfiance.online.fr>*

Appelez le
06 64 80 92 17 ou **04 37 22 01 15**



M. ABDELLI
189 rue du Corlevet
69290 CRAPONNE
N° Siret 42171818000027

<http://travaux.elec.urgents.online.fr>
Mail : travaux.elec.urgents@online.fr

Assurance civile & décennale APRIL-partenaires
17304 ROCHEFORT CEDEX

TRAVAUX ELECTRIQUES URGENTS

**Plus de 25 années d'expérience
à votre service**

Particuliers ou Professionnels

Mise en conformité – Rénovation – Neuf

Villa – Appartement – Bureau

Téléphonie – Vidéo portier – Domotique

Solution chauffage



T.V.A. Offerte sur tous les travaux d'électricité * (1)
Installation de détecteur de fumée
du 05 juin au 31 juillet 2014 inclus

Offre non cumulable réservée aux particuliers
REGION LYON & SA BANLIEUE

* (1) Sous réserve du règlement de la facture à sa présentation, non valable pour les dépannages.

* (2) Installation d'un détecteur de fumée **CE et NF (fournis posé)** . à partir de 73 € HT

* (3) Groupe d'artisans, excellents professionnels dans leur activité, site internet : <http://lesartisansconfiance.online.fr>

Tous les Français devront être équipés de détecteurs de fumée à partir de 2015

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

OBLIGATION POUR QUI ? LOCATAIRE ET PROPRIÉTAIRE.

L'occupant du logement, qu'il soit propriétaire ou locataire doit installer au moins un détecteur de fumée dans son appartement ou maison.

Dans certains cas l'obligation incombe **uniquement au propriétaire**: locations meublées, locations saisonnières, foyers et les logements de fonction.

QUE DEVEZ VOUS FAIRE EXACTEMENT ?

Vous devez installer au moins un détecteur de fumée chez vous et dans vos résidences secondaires avant le 10 mars 2015.

Vous devez **prévenir votre assureur** avec lequel vous avez conclu un contrat d'assurance habitation de cette nouvelle installation. Vous devez **veiller au bon entretien** et au bon fonctionnement de tous les détecteurs de fumée que vous avez installé.

QUEL DÉTECTEUR CHOISIR ?

Les **caractéristiques techniques**, les **conditions d'installation**, d'**entretien** et de **fonctionnement** des détecteurs de fumée ne sont **pas encore définies** et sont en **attente de décrets**.

Il doit être **certifié** selon la **norme européenne EN 14604**

Attention au choix de votre détecteur de fumée ou **DAAF** (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée) : Actuellement, d'après le magazine 60 millions de consommateurs, **seuls 30% des détecteurs** en vente sur le marché **fonctionnent correctement**.

QUEL DÉTECTEUR CHOISIR ?

Les caractéristiques techniques, les conditions d'installation, d'entretien et de fonctionnement des détecteurs de fumée ne sont pas encore définies et sont en attente de décrets.

Il doit être certifié selon la norme européenne EN 14604

Attention au choix de votre détecteur de fumée ou **DAAF** (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée) : Actuellement, d'après le magazine 60 millions de consommateurs, seuls **30% des détecteurs** en vente sur le marché fonctionnent correctement.

JUSTIFICATION DU DISPOSITIF

Le nombre d'incendies dans les habitations à doublé ces 20 dernières années soit **250.000 incendies** par an. Le nombre de victimes est de **800 morts** et de plus de **10000 blessés** par an. **80%** des décès sont dus à l'intoxication par la fumée. **2/3** des victimes succombent asphyxiées dans leur sommeil.

Les incendies domestiques sont la deuxième cause de mortalité chez les enfants de moins de 5ans après la noyade.

Moins de 3% des habitations en France sont équipés de détecteurs de fumée alors que plus de **97% des Norvégiens** en sont équipé et plus de **88% des Anglais**.

L'application de la loi permettra, d'après le secrétaire d'Etat au Logement Benoist Apparu, de diminuer le nombre de mort par deux.